

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Je crois comprendre que le chef de l'opposition voudrait poser une question.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre annonce-t-il que le gouvernement du Canada a décidé par mesure de principe d'adopter un change flottant?

L'hon. M. Kierans: Non, monsieur l'Orateur. J'essayais d'expliquer aux gens qui ne sont pas au courant ce qu'est un change flottant.

Une voix: Asseyez-vous donc.

L'hon. M. Kierans: Un taux flottant...

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas d'abord parlé à Benson?

L'hon. M. Kierans: Un taux flottant n'est pas une licence qui permet à un gouvernement de poursuivre n'importe quelle politique économique qui lui plaît. La folie et l'ignorance peuvent détruire même un taux souple. Pour le prouver, il suffit d'examiner la performance des conservateurs de 1957 à 1961, alors que nous avons eu la surcapacité, la stagnation et un taux élevé de chômage avec un taux de change flottant. Les taux flottants ne fonctionnent que dans la mesure où ils sont vraiment libres, et non si on les manipule comme on l'a fait en 1960-1962.

Une voix: Occupez-vous du courrier flottant.

L'hon. M. Kierans: Je crois que ce qui est arrivé alors, monsieur l'Orateur, a prouvé que lorsqu'on tripote les forces du marché alors qu'on avait convenu de se conformer à ses règles on aboutit à des politiques du jeu de bataille. C'est ainsi que la politique des tories en 1962 a déclenché une guerre économique dont ils ont subi les contrecoups.

Souvenez-vous de 1962. C'est là pourquoi les tories détestent les taux flottants—ils ne les ont pas compris à ce moment-là et ils ne les comprennent pas maintenant.

Des voix: Bravo!

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat, je dois dire que je suis heureux de prendre la parole après le ministre qui vient de terminer ses remarques. Jamais encore nous n'avions vu une question présentant une telle urgence nationale traitée de façon si bornée et partisane. Le ministre des Postes nous a convaincus qu'il était expert en finances; il nous a déjà convaincus de son ignorance en matière de gestion du ministère des Postes. Peut-être pourrait-on le muter en tant qu'adjoint parlementaire du ministre des Finances; il serait

alors plus utile au pays qu'en sa capacité actuelle de ministre des Postes.

Le ministre a dit certaines choses qui m'intéressent. En réponse à une question posée par le chef de l'opposition, il a dit ceci: «Vous vouliez faire un profit vous aussi». Il songeait aux renseignements qu'on aurait pu avoir sur le marché des valeurs et sur l'augmentation prévue des actions et des profits. Il a dit: «Vous vouliez faire un profit vous aussi.» On peut en conclure que les membres du cabinet ou des personnes en charge savaient qu'il y avait des profits à faire et qu'ils en ont profité. Il a dit: «Vous vouliez faire un profit vous aussi». On peut en déduire et, le hansard le confirmera, que le ministre...

L'hon. M. Kierans: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La parole est au ministre des Postes pour une question de Règlement.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, il s'agit simplement du fait que le mot «aussi» se rapportait au collègue du chef de l'opposition, soit au député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) qui voulait profiter du taux de change.

M. Baldwin: Vous l'accusez maintenant.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre que le ministre des Communications s'adressait directement à moi. S'il veut s'opposer à ce qu'on lui impute des choses et qu'on lui prête des mobiles, je ferai remarquer qu'il m'a imputé lui-même d'avoir voulu obtenir certaines informations dans le dessein d'en tirer profit. Cela est inconvenant, mais j'ai fermé les yeux et je pense qu'il ne devrait pas se montrer si sensible, car il a prêté lui-même le flanc à la critique.

L'hon. M. Kierans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Répondre publiquement à une question posée en public, telle que celle-ci, permettrait à beaucoup de gens d'en tirer un profit financier.

Une voix: Quelle est la question du Règlement que vous soulevez?

M. Horner: Nous sommes à même d'apprécier ses propos. Bien sûr, après qu'ils ont été relevés par quelqu'un, il est facile de les rectifier.

Il a parlé d'un taux de change fixe et d'un taux flottant. Il est retourné à l'époque des tories. Qu'on me permette de lui faire remarquer, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'à l'accession au pouvoir du gouvernement tory en 1957, notre dollar valait plus